

VILLE DE MAUBOURGUET**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 16 juillet 2009**

Etaient présents : MM. GUILHAS, NADAL, DOUSSAU, Mme GUILLOM MARIENVAL, MM. MENJOULOU, LAMOTHE, ESTANGOY, MANHES, Mmes LARROUQUE, DUBERTRAND, M. RENARD, Mmes DE BRITO, COUZIER, THERLE, DELACROIX, DIDDEN, CLAUDE.
Etaient absentes : Mme JUAN BAUDOIN (pouvoir à Mme DUBERTRAND) Secrétaire de séance : M. RENARD

Le procès verbal de la séance du 14 mai 2009 est approuvé à l'unanimité.

Marché de maîtrise d'oeuvre - Boulevard Lapalu – avenant n°3 GCAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre fixant la réalisation de la tranche 2 : place Lagardère et rue des moulins.

Adopté à l'unanimité

Travaux de génie civil pour l'enfouissement des réseaux rue des tanneries

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet d'enfouissement du réseau électrique, téléphonique et éclairage public rue des tanneries.

Adopté à l'unanimité

Acquisition trésor monétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir un trésor monétaire constitué de 400 monnaies romaines d'une valeur de 2500 € pour son Musée d'Archéologie.

Adopté à l'unanimité

Convention Conseil Général des Hautes Pyrénées – mise à disposition de points propreté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention à passer avec le Conseil Général des Hautes Pyrénées, pour la mise à disposition de 12 points propreté de 750 l et 4 points de 340 l pendant les fêtes locales.

Adopté à l'unanimité

Convention temporaire relative au mobilier urbain – Clear Channel France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention avec la société Clear Channel France pour 3 mobiliers urbains publicitaires pour une durée d'un an sans modifier l'économie générale de la convention initiale.

Adopté à l'unanimité

Acquisition de terrains parcelle ZC35-ZC48

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle ZC35, lieu-dit « Bordes », d'un contenance de 5 ares 52 ca (issue de la division de la parcelle ZC1p, d'une contenance totale de 14ares et 36ca) propriété de l'Association foncière de Larreule, à l'euro symbolique, et de la parcelle cadastrée ZC48, lieu-dit « Bordes », d'une contenance de 5ares 75ca (issue de la division de la parcelle ZC3p, d'une contenance totale de 1ha 05a 23ca), afin d'établir un chemin d'accès au puits de forage Lapeyrade.

Adopté à l'unanimité

Acquisition parcelle AB 276

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle AB n°276, propriété de Mr Garros, pour élargir le chemin « impasse Campbéziaou ».

Adopté à l'unanimité

Acquisition partielle de la parcelle AM339

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AM 339, d'une superficie de 10 m², correspondant à l'avancée de toit du bâtiment appartenant à Madame Evelyne NICOLAS, à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

Convention Commune de Maubourguet / Structure multiaccueil l'Eveil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la gestion de l'établissement « structure multiaccueil l'Eveil » à l'Association l'Eveil à compter du 1^{er} septembre 2009.

Adopté à l'unanimité

Avis sur la création d'un lieu de divertissement sur Maubourguet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de formuler un avis favorable au projet de création d'un lieu de divertissement (création d'une salle pour se restaurer : formule tapas et/ou danse) sur la zone industrielle du Marmajou

Adopté à l'unanimité

Modification répartition subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention d'un montant de 600€ à l'association sportive du collège Jean Jaurès pour participer au financement d'un déplacement à La Réunion de la section Lutte.

Adopté à l'unanimité